



Lignes directrices relatives à la promotion du corps professoral clinique

Aux rangs de professeurs agrégés et titulaires

Approuvé par le conseil de faculté en octobre 2014

**Approuvé par le Comité exécutif du Bureau des gouverneurs le
22 novembre 2016**

TABLE DES MATIÈRES

Introduction et contexte	3
Objet du document.....	3
Contexte et contenu.....	3
Ce qui a changé.....	4
Ce qui ne change pas.....	5
Comment utiliser le guide.....	6
 Section 1 : Aperçu.....	 8
Présentation d'une demande	8
La trousse de demande de promotion	9
 Section 2 : Domaines d'intérêt.....	 9
Lignes directrices pour choisir un domaine d'intérêt	10
Domaine d'intérêt : Expertise clinique.....	11
Domaine d'intérêt : Enseignement et éducation.....	12
Domaine d'intérêt : Recherche	13
Exemples de paramètres	15
 Section 3 : Dossier d'enseignement	 29
Contribution à la mission d'enseignement de l'Université	29
Lignes directrices sur la préparation d'un dossier d'enseignement.....	30
 Section 4 : Activités et contributions justificatives.....	 32
 Section 5 : Évaluation des demandes de promotion à l'Université d'Ottawa.....	 34
Rôle du CPED.....	34
Rôle du CPEC	34
Procédures et échéancier.....	35
 Annexe A : Liste de contrôle du processus de demande	 37
 Annexe B : Liste de contrôle du contenu de la demande.....	 39

Si vous avez des questions ou des préoccupations au sujet du processus de promotion, de la trousse de demande de promotion ou des gabarits de dossiers, ou vous souhaitez rencontrer le vice-doyen aux Affaires professionnelles, veuillez envoyer un courriel à proaff@uottawa.ca ou composer le 613-562-5800, poste 8604.

Introduction et contexte

Objet du document

Le présent document vise à décrire les nouveaux critères et processus servant à accorder des promotions au rang de professeur agrégé ou de professeur titulaire à la Faculté de médecine. Ces lignes directrices aideront les membres du corps professoral clinique (MD) et les chercheurs cliniques (Ph. D.) au sein de la Faculté de médecine à comprendre les exigences à respecter pour obtenir une promotion ainsi qu'à préparer leur trousse de demande.

Un aperçu de la section « [Comment utiliser le guide](#) » figure à la fin de la présente introduction.

Contexte et contenu

Le Comité d'examen des relations de la Faculté de médecine a élaboré les présentes lignes directrices comme suite au mandat que lui avait confié le doyen en novembre 2010 afin que le Comité examine et règle les problèmes découlant des relations entre la Faculté de médecine et les membres du corps professoral clinique.

Des progrès considérables ont été réalisés depuis la création du Comité. En effet, le Comité a élaboré et mis en œuvre un nouveau processus de nomination pour les membres du corps professoral clinique à la Faculté de médecine et a formé un nouveau comité chargé de superviser le processus. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet du processus de nomination à la Faculté de médecine, veuillez communiquer avec le Bureau des affaires professionnelles afin d'obtenir un exemplaire des lignes directrices.

Le Comité a ensuite axé ses efforts sur l'amélioration du processus de promotion de la Faculté. Beaucoup de travail a été accompli dans le passé pour examiner et mettre à jour ce processus. Le Comité a fait fond sur ce travail en examinant ce qui avait fonctionné et ce qui n'avait pas fonctionné au cours de la dernière décennie afin de préciser le processus et les paramètres utilisés pour l'évaluation des promotions et de garantir l'utilisation d'une méthode d'examen du rendement plus harmonisée par l'Université d'Ottawa et les hôpitaux affiliés. À l'appui du processus, le Comité a effectué un examen approfondi du processus de promotion des autres universités canadiennes et de certaines universités américaines.

Après ces travaux préparatoires, le Comité a apporté de nombreux changements au processus de promotion afin de garantir la mise en place d'une démarche claire et uniforme au sein de la Faculté de médecine. Les personnes qui connaissaient bien l'ancien processus constateront que le concept des « cheminement de carrière » n'est plus utilisé. De nouveaux principes décrivant la façon dont les membres du corps professoral seront promus au sein de la Faculté de médecine ont plutôt été établis et sont décrits plus loin dans ce document. De plus, le Comité a passé en revue le rôle et le mandat du Comité du personnel enseignant du département (ci-après le CPED) à l'appui du processus de

promotion. Des renseignements supplémentaires sur le rôle et le mandat du CPED sont présentés à la Section 5.

Le Comité d'examen des relations présente un nouveau processus pour la promotion des membres du corps professoral au rang de professeur agrégé ou de professeur titulaire, processus qui repose sur des critères révisés en 2014. Ces critères fournissent un nouveau cadre de travail pour accorder des promotions tout en maintenant des normes d'excellence élevées à la Faculté de médecine. Il est recommandé à tous les membres du corps professoral de prendre connaissance du présent document au moment de leur nomination à l'Université d'Ottawa afin qu'ils puissent se préparer à présenter une demande de promotion au cours de leur carrière.

Ce qui a changé

1. La méthode suivie pour accorder les promotions est maintenant plus uniforme à l'échelle de la Faculté de médecine.

Les membres du corps professoral de l'ensemble des départements et divisions doivent suivre le même processus afin d'obtenir une promotion.

2. Le processus de promotion concorde davantage avec le processus de nomination.

Le nouveau processus de promotion concorde davantage avec la politique sur les nominations des membres du corps professoral de la Faculté de médecine et le Manuel de procédures connexe publié en 2013, qui décrit les principes relatifs à la nomination des membres du corps professoral aux termes d'un processus de nomination révisé.

3. Le processus de promotion a été dissocié des cheminements de carrière.

Selon les anciens critères, des cheminements de carrière précis servaient à rendre compte de la variabilité des activités et des responsabilités des membres du corps professoral. Aux termes des nouvelles lignes directrices, notre structure a changé, passant d'une structure étroitement liée aux cheminements de carrière à une structure plus souple qui permet de tenir compte de l'ensemble des réalisations de la personne au moment d'évaluer sa candidature pour une promotion. Les cheminements de carrière et le temps accordé à certaines activités seront pris en compte pendant l'évaluation de la mission professorale. Le temps protégé et la productivité attendue seront déterminés au moment de la nomination.

4. Les paramètres relatifs à la mission professorale ont été élargis et précisés.

Pour garantir une meilleure compréhension du processus et des paramètres utilisés pour accorder une promotion, les nouvelles lignes directrices reconnaissent de façon plus explicite l'importance des contributions en matière de service et de leadership et des interventions dans différents domaines, comme la qualité des soins prodigués aux patients et leur sécurité. Cela veut donc dire que les contributions, comme l'élaboration de documents pédagogiques, d'outils d'évaluation et de lignes directrices sur les soins aux patients, seront officiellement reconnues dans le cadre

du processus d'évaluation des promotions. La définition de mission professorale n'a pas changé, mais la portée de ses paramètres a été élargie pour inclure ce genre de contributions décrites plus en détail dans la suite de ce document.

5. La seule prestation de services administratifs ne constitue pas un motif suffisant de promotion.

La prestation de services administratifs à l'Université d'Ottawa et à ses départements cliniques constitue un aspect important et souvent chronophage de la carrière universitaire de nombreux membres du corps professoral. Les services administratifs sont considérés comme une activité facultaire utile et devraient être pris en compte pour accorder une promotion lorsqu'il peut être démontré qu'ils ont une incidence importante. Cependant, les services en soi ne peuvent pas représenter le principal critère pour une promotion. Selon le nouveau processus, une candidate ou un candidat peut intégrer les activités administratives à ses autres réalisations dans son principal domaine d'intérêt ou les énoncer en tant que contributions justificatives supplémentaires ne relevant pas de son principal domaine d'intérêt.

6. Le CPED joue un nouveau rôle obligatoire dans le processus de promotion.

Tous les membres du corps professoral doivent d'abord obtenir une recommandation favorable de leur CPED avant que leur candidature soit examinée aux fins d'une promotion. Le CPED se charge de mettre en œuvre le processus de promotion de façon juste et uniforme à l'échelle du département en vue d'accroître ainsi au maximum les possibilités pour les membres du corps professoral d'obtenir une promotion. Le Comité du personnel enseignant clinique (ci-après le CPEC) n'examinera pas la candidature des membres du corps professoral en vue d'une promotion s'ils n'ont pas fait l'objet d'une recommandation favorable du CPED.

Ce qui ne change pas

Même si le cadre de travail et les critères relatifs aux promotions ont changé, nos principes fondamentaux demeurent les mêmes :

1. L'EXCELLENCE attendue dans un domaine d'intérêt.	Une promotion n'est pas accordée simplement en reconnaissance de longues années de service. Elle doit être considérée comme la reconnaissance du rendement, de l'excellence et de la contribution remarquable dans des aspects particuliers de la mission universitaire constatés par des pairs de la communauté universitaire et de l'extérieur.
2. L'exigence relative à la MISSION PROFESSORALE à tous les rangs.	La promotion dans les rangs du corps professoral repose obligatoirement sur la mission professorale. En particulier, la Faculté désire mettre l'accent sur la création de nouvelles connaissances et méthodes ainsi que sur leur diffusion publique et leur acceptation par les pairs.

3. La nature fondamentale de la RECONNAISSANCE et de l'examen par les pairs.	Les membres du corps professoral doivent prouver dans leur trousse de demande de promotion que la portée de leur réputation et de la reconnaissance obtenue va au-delà de l'Université d'Ottawa.
4. L'attente selon laquelle tous les membres du corps professoral participeront à des ACTIVITÉS D'ENSEIGNEMENT .	Compte tenu de l'importance de la mission pédagogique de la Faculté de médecine, tous les membres du corps professoral, peu importe leur domaine d'intérêt, seront évalués en fonction de leurs contributions aux activités d'enseignement et d'éducation. Par conséquent, la préparation et la présentation d'un dossier d'enseignement sont obligatoires pour obtenir une promotion.

Comment utiliser le guide

On s'attend à ce que les membres du corps professoral utilisent ce guide pour les aider à comprendre les exigences relatives aux promotions, à se préparer en vue d'une promotion et à réunir tous les documents requis pour présenter une trousse de demande de promotion complète.

Le guide comprend les sections suivantes :

- **Section 1 : Aperçu** - La première section du présent document donne un aperçu des étapes à suivre au moment de présenter une demande de promotion et de préparer la trousse connexe ainsi que brosse un tableau des exigences liées à la présentation d'une demande. Les membres du corps professoral sont invités à consulter les annexes pour obtenir les listes de contrôle pertinentes.
- **Section 2 : Domaines d'intérêt** - La deuxième section du présent document décrit les trois (3) domaines d'intérêt et offre des lignes directrices sur la façon d'en choisir un. Elle fournit en outre des renseignements détaillés, y compris des exemples et des paramètres, sur la manière dont le rendement peut être démontré dans chacun des domaines d'intérêt en vue d'obtenir une promotion au rang de professeur agrégé ou de professeur titulaire.
- **Section 3 : Dossier d'enseignement** – La troisième section présente de l'information au sujet de la préparation d'un dossier d'enseignement. Elle contient des liens à des gabarits qui aideront les membres du corps professoral à satisfaire à cette exigence de la demande.
- **Section 4 : Activités et contributions justificatives** – La quatrième section décrit comment les activités et contributions justificatives peuvent compléter les réalisations du membre du corps professoral dans son domaine d'intérêt.

- **Section 5 : Évaluation des demandes de promotion à l'Université** – La cinquième section fournit des renseignements détaillés sur le rôle du CPED et du CPEC pendant l'évaluation des trousseaux de demande de promotion à l'Université d'Ottawa et présente les procédures et l'échéancier associés au processus de promotion.
- **Annexes : Listes de contrôle** – Les membres du corps professoral voulant obtenir une promotion à la Faculté de médecine de l'Université d'Ottawa sont encouragés à se servir des listes de contrôle et des gabarits fournis à la fin du présent document pour s'assurer de suivre toutes les étapes du processus et de répondre à toutes les exigences.

Section 1 : Aperçu

Présentation d'une demande

Il incombe au membre du corps professoral de présenter sa demande de promotion à la Faculté de médecine. Le membre du corps professoral qui envisage de demander une promotion devrait d'abord en parler avec le directeur de son département. Le directeur du département peut demander ou suggérer de reporter une demande de promotion à un moment adéquat, comme celui de l'examen annuel.

Le cabinet du doyen exige d'obtenir l'approbation écrite du CPED au sujet de la demande de promotion de la candidate ou du candidat avant que la demande soit soumise à l'examen du CPEC de la Faculté.

Obtenir l'approbation du CPED

Première étape : Présentation d'une lettre d'intention et d'un curriculum vitae

Pour lancer le processus de promotion, le membre du corps professoral doit remettre une lettre d'intention accompagnée d'un curriculum vitae à jour au CPED et au directeur de département au plus tard le 31 décembre précédant la date limite de présentation d'une demande établie par l'Université. Le CPED examinera la demande et formulera une recommandation initiale. Les membres du corps professoral faisant l'objet d'une recommandation d'aller de l'avant par le CPED doivent être avisés au plus tard le 15 février qu'ils doivent se préparer à présenter une demande complète. Dans le cas des membres du corps professoral pour lesquels le Comité a recommandé de reporter la demande, le CPED présentera au directeur du département des recommandations sur l'aide à leur apporter aux fins de la préparation de leur prochaine demande. Les membres peuvent retirer leur demande en tout temps.

Deuxième étape : Préparation de la trousse de demande de promotion à remettre au CPED

Les membres du corps professoral prépareront alors leur trousse de demande, qui doit être remise au plus tard le 1^{er} mai au CPED en vue de faire l'objet d'un examen et d'une recommandation définitive. Les mesures à prendre pour monter une trousse de demande de promotion et un aperçu des exigences relatives au contenu de la demande sont décrites en détail dans le diagramme « *Préparer une trousse de demande de promotion* ». D'autres conseils sur la façon de respecter chaque exigence sont fournis dans les sections subséquentes du présent document. Les gabarits et listes de contrôle qui aideront les membres du corps professoral à préparer leur trousse se trouvent aux Annexes A et B.

Obtenir l'approbation du CPEC

Troisième étape : Présentation de la trousse de demande de promotion définitive au cabinet du doyen

Les membres du corps professoral dont la promotion a été recommandée par le CPED doivent transmettre par voie électronique leur trousse de demande de promotion définitive au cabinet du doyen au plus tard le 1^{er} août. La trousse définitive doit comprendre une liste

d'examineurs externes possibles ainsi qu'une lettre du directeur de département confirmant que le CPED a effectué son examen et que le département appuie la demande.

Les recommandations au sujet des promotions seront faites par le CPEC à l'échelle de la Faculté; le CPEC n'examinera pas la candidature des membres du corps professoral en vue d'une promotion s'ils n'ont pas fait l'objet d'une recommandation favorable du CPED. Il revient au Comité mixte du Sénat et du Bureau des gouverneurs de rendre les décisions définitives relativement aux promotions.

Les procédures et l'échéancier associés à l'évaluation de la trousse de demande de promotion à l'Université figurent à la page 36.

La trousse de demande de promotion

Préparer une trousse de demande de promotion

Première étape : Choisir un domaine d'intérêt

1. Expertise
clinique

2. Enseignement
et formation

3. Recherche

Les membres du corps professoral doivent choisir un (1) domaine d'intérêt représentant son principal domaine de contributions, réalisations et incidences, et doivent démontrer comment ils satisfont aux critères de promotion liés à l'excellence, à la mission professorale et à la reconnaissance dans ce domaine au moyen de leur curriculum vitæ ou de leur dossier d'enseignement. Les lignes directrices sur le choix d'un domaine d'intérêt se trouvent à la page 11.



Deuxième étape : Préparer un dossier d'enseignement

Tous les membres du corps professoral doivent démontrer leur importante contribution à la mission pédagogique de la Faculté par l'entremise d'un dossier d'enseignement. Les lignes directrices sur la préparation du dossier et les liens aux gabarits figurent à la page 33.



Troisième étape : Présenter des activités et contributions justificatives supplémentaires (facultative)

Les membres du corps professoral peuvent inclure toutes activités et contributions supplémentaires ne relevant pas de leur domaine d'intérêt principal, y compris des activités administratives, dans leur trousse de demande de promotion pour compléter leur profil. De plus amples renseignements à ce sujet sont fournis à la page 34.



Quatrième étape : Obtenir l'approbation du CPED

Les membres doivent faire approuver leur demande par le CPED avant de pouvoir transmettre par voie électronique leur trousse de demande de promotion définitive au cabinet du doyen.

Section 2 : Domaines d'intérêt

Lignes directrices pour choisir un domaine d'intérêt

Les membres du corps professoral doivent choisir un (1) domaine d'intérêt représentant son principal domaine de contributions, de réalisations et d'incidences. Voici les trois domaines d'intérêt :

1. **Expertise clinique.** Ce domaine d'intérêt convient aux personnes dont la mission professorale et les réalisations se rapportent principalement à un volet précis de l'expertise clinique.
2. **Enseignement et éducation.** Ce domaine d'intérêt convient aux personnes qui consacrent la majorité de leur temps et de leurs efforts à l'Université à l'enseignement et à l'éducation, et qui considèrent ces activités comme étant leur principal objectif éducatif. Les membres du corps professoral souhaitant obtenir une promotion seront évalués d'après la qualité et l'ampleur de la composante savante de leurs activités d'enseignement et d'éducation.
3. **Recherche.** Ce domaine d'intérêt convient aux personnes qui consacrent énormément de temps et d'efforts à l'Université à mener des recherches.

Dans leur trousse de demande de promotion, les membres du corps professoral devront démontrer comment ils satisfont aux critères de promotion liés à l'excellence, à la mission professorale et à la reconnaissance dans leur domaine d'intérêt. Des renseignements détaillés à ce sujet sont présentés plus loin.

Voici quelques points importants à prendre en compte :

- Le domaine d'intérêt sera déterminé par le membre du corps professoral en consultation avec le directeur du département.
- Le domaine d'intérêt doit aller de pair avec le protocole d'entente de la candidate ou du candidat.
- Le domaine d'intérêt représente le principal domaine de réalisations et d'incidences du membre et constitue les assises de sa réputation et de sa reconnaissance. Il doit correspondre aux activités récentes auxquelles le membre a consacré la majorité de son temps et de ses efforts à l'Université. Le choix peut en outre reposer sur la façon dont le membre du corps professoral voit son cheminement de carrière ainsi que sur la qualité et la quantité de ses contributions.
- Le présent guide de promotion vise à aider tous les membres du corps professoral à trouver son domaine d'intérêt et à devenir un spécialiste reconnu dans ce domaine. Même s'il est probable que la majorité des membres décideront de regrouper leurs réalisations dans leur trousse de demande de promotion sous le domaine d'intérêt qui représente le mieux leur domaine de travail, dans de rares cas la somme des contributions dans les trois domaines d'intérêt peut être jugée suffisante pour être admissible à une promotion.

- Les activités supplémentaires ne relevant pas du domaine d'intérêt principal du membre peuvent l'aider à obtenir une promotion, mais, en soi, elles seront considérées uniquement comme des activités justificatives.
- Si la confirmation de la contribution au service clinique du membre par le directeur de département est essentielle, de longues années de service ne sont pas suffisantes pour justifier une promotion.

Domaine d'intérêt : Expertise clinique

Les paramètres précis se rapportant à l'expertise clinique sont présentés à la page 17.

Description

Ce domaine d'intérêt convient aux membres du corps professoral dont les activités et les réalisations universitaires mettent l'accent sur un volet précis de l'expertise clinique. Pour obtenir une promotion, on s'attend à ce que les membres se soient déjà taillé une réputation en tant que chef de file dans leur champ clinique, se consacrent activement à des études savantes (ce qui doit comprendre la diffusion de l'information; cela peut également comprendre des publications dans le domaine d'expertise clinique), et montrent qu'ils sont des enseignants efficaces dans leur champ clinique.

L'excellence dans le domaine des soins cliniques peut être mise en évidence par les éléments suivants :

- Service clinique soutenu pouvant être documenté et examen satisfaisant des soins cliniques par les pairs, examen par les bénéficiaires des soins cliniques, y compris les médecins orienteurs, les patients et les médecins résidents.
- Service communautaire et promotion des intérêts de la communauté pouvant être documentés. Cela comprend le service à la discipline (p. ex., évaluateur occasionnel de demandes de subvention ou pour une revue, membre d'un comité ou d'un comité de rédaction, fonction au sein d'une société professionnelle), service à l'Université ou à l'hôpital, et service au public (p. ex., communication de l'expertise à des auditoires non avertis, services professionnels bénévoles).

Pour une promotion au rang de professeur agrégé :	Pour une promotion au rang de professeur titulaire :
<ul style="list-style-type: none"> • En règle générale, les membres du corps professoral doivent prouver qu'ils sont renommés à l'échelle nationale en tant que spécialistes ayant influencé le champ clinique. • Ils doivent montrer qu'ils ont fait preuve d'innovation dans différents domaines, comme les méthodes de diagnostic, de traitement et de prévention des maladies, l'élaboration et l'utilisation de technologies pour la 	<ul style="list-style-type: none"> • En règle générale, les membres du corps professoral doivent prouver qu'ils sont renommés à l'échelle internationale en tant que chefs de file et innovateurs dans un domaine ciblé d'expertise clinique. • Ils doivent témoigner de leur expertise dans le cadre d'une mission professorale à forte incidence. • En règle générale, les membres du corps professoral doivent prouver

<p>prestation des soins cliniques, l'élaboration de nouveaux modèles de prestation des soins qui influent sur les soins de santé à l'échelle nationale ou encore des innovations ayant trait à la qualité des soins fournis aux patients et à leur sécurité.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ils doivent avoir apporté une contribution vérifiable au domaine d'expertise. • Ils doivent montrer leur participation à la mission professorale dans leur domaine d'expertise clinique et leur influence sur celui-ci à l'échelle nationale. 	<p>qu'ils ont exercé une influence considérable sur la pratique dans le champ clinique à l'échelle internationale en raison de leur enseignement, de leur mission professorale et de leur innovation.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ils doivent avoir assuré un service exemplaire en tant que professeur agrégé.
---	---

Les membres du corps professoral axant leurs efforts sur un volet particulier de l'expertise clinique doivent démontrer qu'ils répondent aux critères et aux exigences de promotion au moyen de leur curriculum vitae et d'un dossier clinique. Il est possible d'obtenir un gabarit pour le dossier clinique auprès du [Bureau des affaires professionnelles](#). Les membres sont encouragés à inclure un sommaire présentant les points saillants de leur expérience et de leurs compétences dans les premières pages de leur dossier et à ajouter également ces points dans la section Sommaire de leur trousse de demande de promotion.

Domaine d'intérêt : Enseignement et éducation

Les paramètres précis liés à l'enseignement et à l'éducation sont présentés à la page [22](#).

Description

Ce domaine d'intérêt convient aux membres du corps professoral qui consacrent la majorité de leur temps et de leurs efforts à l'Université à l'enseignement et à l'éducation, et qui considèrent ces activités comme étant leur principal objectif éducatif. L'enseignement et l'éducation peuvent comprendre l'enseignement officiel (par exemple, cours magistraux, séminaires et classes dirigées, discussions individuelles et en groupe, enseignement en laboratoire et enseignement clinique) et l'enseignement officieux (par exemple, modèle à suivre, mentorat, supervision d'étudiants des cycles supérieurs, y compris de résidents, de boursiers et de chercheurs-boursiers de niveau postdoctoral). Elles peuvent également comprendre d'autres activités, comme l'élaboration de cours, de programmes d'études et de documents pédagogiques, l'utilisation des technologies de l'information pour l'enseignement à l'échelle locale et à distance, le leadership et l'administration scolaires, le perfectionnement du personnel enseignant, la mission professorale et la recherche en éducation ainsi que l'assurance de la qualité et l'évaluation des processus et résultats pédagogiques.

Les membres du corps professoral souhaitant obtenir une promotion fondée sur l'excellence en enseignement et en éducation doivent démontrer qu'ils ont apporté une

contribution importante et de qualité supérieure à l'enseignement et à d'autres activités liées à l'éducation. Pour obtenir une promotion, les membres devraient avoir acquis une réputation comme enseignant ou éducateur et se consacrer activement à des études savantes (ce qui doit comprendre la diffusion de l'information; et cela peut également comprendre des publications).

Pour une promotion au rang de professeur agrégé :	Pour une promotion au rang de professeur titulaire :
<ul style="list-style-type: none"> • Les membres du corps professoral doivent avoir acquis une excellente réputation à l'échelle nationale en tant que chef de file indépendant en enseignement et éducation. • Ils doivent avoir élaboré des méthodes d'enseignement novatrices ayant trait à des programmes d'études, à des politiques ou à des outils d'évaluation en éducation, qui ont été diffusées et acceptées par des pairs, ou avoir mené des recherches influentes se rapportant à l'éducation. • Ils doivent témoigner de leur expertise par leur mission professorale, qui peut consister en des publications influentes en qualité d'auteur principal, ou en du matériel pédagogique qu'ils ont élaboré et dont l'utilisation a été adoptée à l'échelle nationale. 	<ul style="list-style-type: none"> • En général, les membres du corps professoral doivent prouver leur réputation internationale en qualité de chef de file et de pionnier dans le domaine de l'enseignement au moyen d'invitations à prononcer des allocutions dans des tribunes internationales, de consultations demandées par d'autres universités, et de fonctions d'éditeur ou d'évaluateur en chef. • Ils doivent témoigner de leur expertise par leur mission professorale à forte incidence sur le domaine à l'échelle internationale. • Ils doivent être des mentors hors pair auprès d'autres éducateurs. • Ils doivent avoir assuré un service exemplaire en tant que professeur agrégé.

Les membres du corps professoral axant leurs efforts sur l'enseignement et l'éducation doivent démontrer qu'ils répondent aux critères et aux exigences de promotion au moyen de leur curriculum vitae et d'un dossier d'enseignement. Il est possible d'obtenir un gabarit pour le dossier d'enseignement en s'adressant au [Bureau des affaires professionnelles](#). Les membres sont encouragés à inclure un sommaire présentant les points saillants de leur expérience et de leurs compétences dans les premières pages de leur dossier et à ajouter également ces points dans la section Sommaire de leur trousse de demande de promotion.

Domaine d'intérêt : Recherche

Les paramètres précis liés à la recherche sont présentés à la page [27](#).

Description

Ce domaine d'intérêt convient aux personnes qui consacrent énormément de temps et d'efforts à l'Université à mener des recherches, y compris des recherches en sciences fondamentales et en éducation ainsi que des recherches translationnelles. Les membres du

corps professoral qui choisissent ce domaine d'intérêt assument habituellement très peu de responsabilités cliniques.

Pour obtenir une promotion fondée sur la recherche au rang de professeur agrégé ou de professeur titulaire, les membres du corps professoral doivent avoir réalisé de façon soutenue et doivent mener actuellement des recherches et des activités de recherche, y compris des recherches en laboratoire ainsi que des recherches axées sur la population ou des patients. Les travaux des chercheurs devraient révéler des trouvailles, des idées ou des concepts créatifs et doivent avoir produit une quantité considérable de renseignements ayant donné lieu à une nouvelle compréhension de la question à l'étude. On s'attend à ce que les percées des recherches soient communiquées dans le cadre de la publication de rapports, d'examens, de livres et d'autres ouvrages savants. De plus, une personne souhaitant obtenir une promotion fondée sur ses réalisations en recherche doit afficher un excellent bilan pour ce qui est d'obtenir de façon continue du financement externe proportionnel au type de travaux et au domaine de recherche.

Dans le cas des membres du corps professoral axant leurs efforts sur la recherche, leurs contributions en enseignement devront comprendre la formation et le mentorat d'apprenants des cycles supérieurs, y compris de résidents, de boursiers et de chercheurs-boursiers de niveau postdoctoral, se spécialisant dans le domaine de recherche.

Pour une promotion au rang de professeur agrégé :	Pour une promotion au rang de professeur titulaire :
<ul style="list-style-type: none">• Les membres du corps professoral doivent jouir d'une notoriété nationale dans un domaine particulier d'expertise en recherche. Ils peuvent assumer la responsabilité principale d'un programme de recherche indépendant ou la direction d'une activité de recherche concertée.• Ils doivent posséder de l'expérience des missions professorales indépendantes, ce qui comprend souvent la rédaction en tant qu'auteur principal d'articles dans des publications de qualité supérieure qui ont fait progresser le champ d'études.• Ils doivent avoir réussi à obtenir du financement pour des recherches dans leur domaine à maintes reprises.• Ils doivent prouver qu'ils ont aidé des apprenants et des stagiaires à mener leurs recherches.	<ul style="list-style-type: none">• En règle générale, les candidats doivent être reconnus à l'échelle internationale comme des chercheurs éminents dans le domaine. Ils doivent diriger un programme de recherche ou jouer un rôle de chef de file clé dans des études concertées.• Ils doivent posséder une longue expérience des missions professorales, ce qui comprend souvent la présentation de ses travaux de recherche originaux dans des publications à forte incidence.• Ils doivent avoir assuré un service exemplaire en tant que professeur agrégé.

Les membres du corps professoral axant leurs efforts sur la recherche doivent démontrer qu'ils répondent aux critères et aux exigences de promotion au moyen de leur curriculum vitæ. Les membres sont encouragés à inclure un sommaire présentant les points saillants de leur expérience et de leurs compétences dans les premières pages de leur dossier et à ajouter également ces points dans la section Sommaire de leur trousse de demande de promotion.

Exemples de paramètres

La section suivante présente des exemples de paramètres se rapportant à chaque domaine d'intérêt. La liste des paramètres ci-après n'est pas exhaustive et vise uniquement à fournir des exemples de réalisations fréquentes. Les paramètres sont classés dans trois catégories : activités, mission professorale et reconnaissance. Ce classement permet ainsi aux membres du corps professoral préparant leur trousse de demande de promotion et aux membres du Comité évaluant les demandes de déterminer les différentes réalisations. Les réalisations dans chaque domaine peuvent être étroitement liées et, examinées dans leur ensemble, broseront un tableau complet du portefeuille du membre.

Aperçu des catégories de paramètres

Catégorie	Définition
Activités	Exemples d'activités qu'accomplissent les membres du corps professoral, y compris des contributions en matière de service et de leadership.
Mission professorale	<p>La mission professorale comprend les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Découverte et avancement des connaissances; • Intégration des connaissances; • Application des connaissances; • Transformation et communication des connaissances. <p>Les membres du corps professoral sont invités à rencontrer leur directeur de département pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de la mission professorale.</p>
Reconnaissance	La reconnaissance est décelée et reconnue par des pairs et des organismes professionnels au moyen de prix, d'affectations et de toute autre chose révélant que la personne est considérée comme une spécialiste dans son domaine d'intérêt. Les réalisations varieront selon le rang professoral.

Guide des pages décrivant les paramètres

Pour chacun des trois (3) domaines d'intérêt, un tableau sommaire fournissant des exemples généraux de paramètres est suivi de tableaux présentant des exemples précis de paramètres en vue d'une promotion au rang de professeur agrégé ou de professeur titulaire. Le tableau ci-dessous fait fonction de guide de référence pour la présente section du document.

Domaine d'intérêt	Exemple de paramètres	Référence de la page
	Aperçu	16

1. Expertise clinique	Pour une promotion au rang de professeur agrégé	18
	Pour les promotions du rang de professeur agrégé au rang de professeur titulaire	19
2. Enseignement et éducation	Aperçu	20
	Pour une promotion au rang de professeur agrégé	22
	Pour les promotions du rang de professeur agrégé au rang de professeur titulaire	23
3. Recherche	Aperçu	25
	Pour une promotion au rang de professeur agrégé	26
	Pour les promotions du rang de professeur agrégé au rang de professeur titulaire	28

1. Paramètres relatifs à l'expertise clinique

EXEMPLES DE PARAMÈTRES	
Expertise clinique	
Aperçu	
Activités :	
<p>Les activités et réalisations universitaires des personnes ayant choisi l'expertise clinique comme domaine d'intérêt seront évaluées en fonction de leur influence sur la pratique clinique. Par exemple, la personne peut avoir joué un rôle dans l'élaboration ou l'adoption à l'échelle locale de méthodes novatrices de diagnostic, de traitement ou de prévention des maladies, dans l'utilisation de technologies ou de modèles pour la prestation des soins ou dans l'élaboration d'indicateurs de résultats et l'évaluation de l'issue des maladies. Les activités comprennent notamment l'élaboration :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'un nouveau service clinique interprofessionnel; • d'un modèle de prestation de soins cliniques; • de protocoles de traitement ou de guides de pratique clinique pour la prestation des soins; • d'une façon novatrice d'utiliser une technologie existante; • de procédures, technologies ou traitements novateurs prouvés comme étant supérieurs aux méthodes précédentes. <p>L'excellence dans le domaine des soins cliniques peut être mise en évidence par un ou plusieurs des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Service clinique documenté et examen satisfaisant des soins cliniques par les pairs. Examens par les bénéficiaires du service clinique, y compris les médecins orienteurs, les patients et les résidents. • Service communautaire et promotion des intérêts de la communauté pouvant être documentés. Cela comprend le service à la discipline (p. ex., évaluateur occasionnel de demandes de subvention ou pour une revue, membre d'un comité ou d'un comité de rédaction, fonction au sein d'une société professionnelle), service à l'Université ou à l'hôpital, et service au public (p. ex., communication de l'expertise à des auditoires non avertis, services professionnels bénévoles). • Un dossier clinique décrivant les contributions importantes à la mission professorale relative à la pratique clinique. 	

Mission professorale :

La promotion dans les rangs du corps professoral repose obligatoirement sur la mission professorale. La mission professorale comprend les éléments suivants :

- Découverte et avancement des connaissances;
- Intégration des connaissances;
- Application des connaissances;
- Transformation et communication des connaissances.

Dans le cas des membres du corps professoral qui choisissent l'expertise clinique comme domaine d'intérêt, la mission professorale doit comprendre la diffusion de l'information et inclut habituellement des publications dans leur domaine d'expertise clinique, comme la publication de recherches, d'examens ou de chapitres originaux examinés par des pairs. Elle peut en outre se traduire par l'élaboration de guides et de protocoles pour le traitement des patients ou la prestation des soins.

La collaboration représente un élément positif dans l'évaluation de la mission professorale. Lorsque la plupart des travaux du membre sont de nature collaborative, sa contribution doit être importante et clairement documentée. Toutes les activités relatives à la mission professorale sont évaluées à la lumière des critères suivants : objectifs clairs, présentation adéquate, méthodes adéquates, résultats significatifs, présentation efficace et critique réflexive.

Le travail clinique, l'enseignement et les tâches administratives seront considérés comme des activités savantes uniquement s'ils répondent aux critères énoncés ci-dessus. Par exemple, la prestation d'excellents soins cliniques qui ne s'accompagne pas d'une diffusion publique ailleurs que sur la scène locale immédiate n'est pas considérée comme une activité savante.

Les membres du corps professoral sont invités à rencontrer leur directeur de département ou de division pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de la mission professorale.

Reconnaissance :

La reconnaissance est décelée et reconnue par des pairs et des organismes professionnels au moyen de prix, d'affectations et de toute autre chose révélant que la personne est considérée comme une spécialiste dans son domaine d'intérêt. Les réalisations varieront selon le rang professoral. Voici des exemples de paramètres :

- Excellente réputation en tant que spécialiste comme en témoignent ses activités de chef de file et sa réputation dans le champ clinique;
- Invitations à présenter des exposés sur des enjeux se rapportant au domaine d'expertise clinique;
- Rôle actif au sein d'organisations professionnelles liées à l'expertise clinique;
- Participation à des comités :
 - Élaboration de guides et de protocoles pour l'amélioration ou la gestion de la qualité dans le domaine d'expertise clinique;

- Élaboration de lignes directrices et de politiques de gestion dans le domaine d'expertise clinique;
- Évaluation de programmes relevant du domaine d'expertise clinique.
- Service de rédaction en tant qu'examineur ponctuel, membre de comités de rédaction ou expert-conseil pour des revues spécialisées dans le domaine d'expertise clinique;
- Fonds obtenus à l'appui d'innovations exerçant une influence sur la pratique clinique;
- (Remarque : les fonds obtenus ne constituent pas un paramètre suffisant; la façon dont les fonds ont permis de créer de nouvelles connaissances et de les diffuser fait partie intégrante de la mission professorale);
- Prix reçus pour ses contributions et innovations dans le domaine d'expertise clinique;
- Chaire de professeur invité;
- Fonction d'expert-conseil dans des dossiers liés au domaine d'expertise clinique.

EXEMPLES DE PARAMÈTRES
Expertise clinique
Pour une promotion au rang de professeur agrégé
<p>Activités : L'élaboration de méthodes novatrices de diagnostic, de traitement et de prévention des maladies, de technologies ou de modèles de prestation des soins qui influent sur les soins de santé à l'échelle nationale. Il peut s'agir notamment de l'élaboration :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● d'un modèle de soins cliniques; ● de guides de pratique clinique; ● d'une façon novatrice d'utiliser une technologie existante. <p>Mission professorale :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Publication en tant qu'auteur principal de recherches, chapitres, examens ou manuels originaux examinés par les pairs ayant trait au domaine d'expertise clinique qui sont reconnus comme sources de référence et qui sont souvent cités. ● Publication en tant qu'auteur principal de manuscrits qui témoignent de l'incidence des innovations du membre sur la qualité des soins, les résultats cliniques ou l'accès aux soins. ● Élaboration de lignes directrices ou de protocoles pour le traitement des patients ou la prestation des soins adoptés à l'échelle nationale. <p>Reconnaissance :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Excellente réputation à l'échelle nationale en tant que spécialiste clinique indépendant comme en témoignent ses activités de chef de file et sa réputation au pays dans le champ clinique. ● Invitations à présenter des exposés à l'échelle nationale sur des enjeux se rapportant au domaine d'expertise clinique.

- Rôle de chef de file au sein d'organisations professionnelles nationales liées à l'expertise clinique, y compris la direction de cours ou de programmes nationaux.
- Participation à des comités nationaux chargés d'élaborer des lignes directrices et des politiques relatives à la gestion du domaine d'expertise clinique.
- Membre de comités nationaux chargés d'évaluer des programmes relevant du domaine d'expertise clinique.
- Membre de comités de rédaction dans le domaine d'expertise clinique.
- Financement approuvé par les pairs à l'appui d'innovations exerçant une influence sur la pratique clinique à l'échelle nationale.
- Prix nationaux pour ses contributions ou innovations dans le domaine d'expertise clinique.

EXEMPLES DE PARAMÈTRES

Expertise clinique

Pour une promotion du rang de professeur agrégé au rang de professeur titulaire

En plus de son service exemplaire en tant que professeur agrégé :

Activités :

L'élaboration de méthodes novatrices de diagnostic, de traitement et de prévention des maladies, de technologies ou de modèles de prestation des soins qui influent sur les soins de santé à l'échelle internationale. Il peut s'agir des activités suivantes :

- Jouer un rôle déterminant dans la définition d'un nouveau champ;
- Concevoir des procédures, technologies ou traitements novateurs prouvés comme étant supérieurs aux méthodes précédentes;
- Élaborer des protocoles de traitement ou des guides de pratique ayant une incidence sur la norme de diligence liée à la prestation des soins.

Mission professorale :

- Publication en tant qu'auteur principal de recherches, chapitres, examens ou manuels originaux ayant trait au domaine d'expertise clinique qui sont largement reconnus comme ayant une incidence sur le domaine à l'échelle internationale.
- Publication en tant qu'auteur principal de manuscrits qui témoignent de l'incidence des innovations du membre sur la qualité des soins, les résultats cliniques ou l'accès aux soins.
- Élaboration de lignes directrices ou de protocoles pour le traitement des patients ou la prestation des soins adoptés à l'échelle internationale.

Reconnaissance :

- En règle générale, reconnaissance internationale en tant que spécialiste clinique comme en témoignent ses activités de chef de file et sa réputation à l'étranger dans le champ clinique.
- Chaire de professeur invité et invitations à présenter des exposés à l'échelle internationale sur des enjeux se rapportant au domaine d'expertise clinique.

- Rôle de chef de file au sein d'organisations professionnelles internationales liées à l'expertise clinique, y compris la direction de cours ou de programmes internationaux.
- Fonction d'expert-conseil sur des enjeux liés au domaine d'expertise clinique.
- Participation à des comités internationaux chargés d'élaborer des lignes directrices et des politiques relatives à la gestion ou à l'évaluation des programmes relevant du domaine d'expertise clinique.
- Rédacteur en chef d'une revue spécialisée portant sur le domaine d'expertise clinique.
- Financement approuvé par les pairs à l'appui d'innovations exerçant une influence sur la pratique clinique à l'échelle internationale.
- Prix internationaux pour ses contributions ou innovations dans le domaine d'expertise clinique.

2. Paramètres relatifs à l'enseignement et à l'éducation

EXEMPLES DE PARAMÈTRES
Enseignement et éducation
Aperçu
<p>Activités :</p> <p>Voici des exemples d'activités que les membres du corps professoral axant leurs efforts sur l'enseignement et l'éducation peuvent accomplir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Enseignement didactique auprès des apprenants, stagiaires et pairs (par exemple, cours magistraux, cours de formation médicale continue, séances scientifiques, programmes de perfectionnement professionnel, séminaires, classes dirigées). • Formation et mentorat en recherche (comme mentor auprès d'étudiants en médecine, d'étudiants des cycles supérieurs, de résidents, de chercheurs-boursiers et cliniciens de niveau postdoctoral; superviseur des projets des membres du corps professoral en début de carrière; directeur de thèse des étudiants des cycles supérieurs ou membre de comités). • Enseignement et mentorat cliniques (par exemple, enseignement dans une clinique ou un hôpital, y compris l'enseignement au chevet des patients et en salle d'opération; instructeur dans une clinique). • Rôle de directeur administratif de l'enseignement (par exemple, directeur du programme de résidence ou de la formation postdoctorale, directeur de cours ou de séminaires). <p>L'excellence dans le domaine de l'éducation peut être illustrée par les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Excellence en enseignement, prouvée par les fonctions d'enseignement et les évaluations satisfaisantes de l'enseignement par les pairs et les étudiants. • Élaboration de méthodes d'enseignement, de programmes d'études, de politiques pédagogiques ou d'outils d'évaluation de l'enseignement novateurs ainsi que leur diffusion publique et leur acceptation par les pairs.

- Dossier d'enseignement mettant en évidence les contributions importantes à la mission professorale relative à l'enseignement. Se reporter à la page 33 pour obtenir de l'information sur la façon de préparer un dossier d'enseignement.

Mission professorale :

La promotion dans les rangs du corps professoral repose obligatoirement sur la mission professorale. La mission professorale comprend les éléments suivants :

- Découverte et avancement des connaissances;
- Intégration des connaissances;
- Application des connaissances;
- Transformation et communication des connaissances.

Dans le cas des membres du corps professoral qui choisissent l'enseignement et l'éducation comme domaine d'intérêt, la mission professorale doit comprendre la diffusion de l'information et devrait habituellement inclure des publications dans leur domaine. Toutes les activités savantes sont évaluées à la lumière des critères suivants : objectifs clairs, préparation adéquate, méthodes adéquates, résultats significatifs, présentation efficace et critique réflexive.

La collaboration représente un élément positif dans l'évaluation de la mission professorale. Lorsque la plupart des travaux du membre sont de nature collaborative, sa contribution doit être importante et clairement documentée.

Les membres du corps professoral souhaitant obtenir une promotion sont encouragés à rencontrer leur directeur de département ou de division pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de la mission professorale.

Reconnaissance :

La reconnaissance est décelée et reconnue par des pairs et des organismes professionnels au moyen de prix, d'affectations et de toute autre chose révélant que la personne est considérée comme une spécialiste dans son domaine d'intérêt. Les réalisations varieront selon le rang professoral. Voici des exemples de paramètres :

- Invitations à présenter des exposés dans le domaine d'expertise;
- Contributions à des organismes pédagogiques professionnels;
- Rôle de chef de file en éducation;
- Participation à des comités relatifs à l'éducation;
- Prix d'excellence en enseignement, en mentorat ou pour d'autres réalisations liées à l'éducation.

EXEMPLES DE PARAMÈTRES

Enseignement et éducation

Pour une promotion au rang de professeur agrégé

Activités :

Enseignement auprès des apprenants, stagiaires et pairs (par exemple, cours magistraux, cours de formation médicale continue, programmes de perfectionnement professionnel, séminaires, classes dirigées) :

- Innovation dans les méthodes d'enseignement utilisées dans les salles de classe ou nouvelle façon d'utiliser les méthodes d'enseignement existantes; adoption de ces méthodes à l'échelle nationale.
- Enseignement et cours magistraux à l'échelle nationale au sujet d'enjeux liés à l'éducation.

Formation et mentorat en recherche (comme mentor auprès d'étudiants en médecine, d'étudiants des cycles supérieurs, de résidents, de chercheurs-boursiers et cliniciens de niveau postdoctoral; superviseur des projets des membres du corps professoral en début de carrière; directeur de thèse des étudiants des cycles supérieurs ou membre de comités) :

- Nombre de stagiaires sur lesquels la candidate ou le candidat a exercé une grande influence, et envergure de ces stagiaires; l'envergure peut être évaluée selon le rang universitaire des stagiaires, leurs publications, les fonds qu'ils ont obtenus et les prix qu'ils ont reçus.
- Publications avec des stagiaires.
- Commentaires reçus des stagiaires.

Enseignement et mentorat cliniques (par exemple, enseignement dans une clinique ou un hôpital, y compris l'enseignement au chevet des patients et en salle d'opération; instructeur dans une clinique) :

- Rôle de chef de file national en matière d'éducation au sein d'une société professionnelle.
- Évaluation et réussite des cours dirigés par la candidate ou le candidat.

Rôle de directeur administratif de l'enseignement (par exemple, directeur du programme de résidence ou de la formation postdoctorale, directeur de cours ou de séminaires) :

- Évaluation et réussite des cours ou programmes dirigés par la candidate ou le candidat.
- Réussite des programmes élaborés ou innovations apportées aux programmes existants.

Mission professorale :

- Publication en tant qu'auteur principal de chapitres, examens ou manuels portant sur l'éducation qui sont reconnus comme sources de référence et qui sont souvent cités.
- Publication en tant qu'auteur principal de travaux de recherche originaux et d'influence portant sur des méthodes, évaluations ou politiques pédagogiques.
- Élaboration de documents pédagogiques sous forme imprimée ou sous d'autres formes adoptés à l'échelle nationale; il peut s'agir de plans de cours, de programmes d'études, de modules ou cours de formation sur le Web ou de technologies (comme des simulations); cela peut en outre comprendre l'élaboration de méthodes pédagogiques, d'exposés de principes ou d'outils d'évaluation.

Reconnaissance :

- Invitations à prononcer des allocutions au sujet de l'éducation à l'échelle nationale.
- Rôle de chef de file dans des cours de portée nationale ayant trait à l'éducation.
- Participation à des comités nationaux chargés d'élaborer des lignes directrices et des politiques relatives à des programmes d'éducation.
- Financement approuvé par les pairs pour mener des recherches en éducation ou pour élaborer des documents, des méthodes, des outils d'évaluation ou des programmes pédagogiques.
- Financement pour soutenir des activités de mentorat à mi-carrière en matière d'éducation accomplies par la candidate ou le candidat.
- Participation à des comités de rédaction de revues pédagogiques.
- Prix d'excellence en enseignement ou en mentorat décernés par d'autres sources que le département ou l'établissement d'enseignement du membre.

EXEMPLES DE PARAMÈTRES

Enseignement et éducation

Pour une promotion du rang de professeur agrégé au rang de professeur titulaire

En plus de son service exemplaire en tant que professeur agrégé :

Activités :

Enseignement didactique auprès des apprenants, stagiaires et pairs (par exemple, cours magistraux, cours de formation médicale continue, séances scientifiques, programmes de perfectionnement professionnel, séminaires, classes dirigées) :

- Innovation dans les méthodes d'enseignement utilisées dans les salles de classe et adoption de ces méthodes à l'échelle internationale.
- Enseignement et cours magistraux à l'échelle internationale au sujet de questions relatives à l'éducation.

Formation et mentorat en recherche (comme mentor auprès d'étudiants en médecine, d'étudiants des cycles supérieurs, de résidents, de chercheurs-boursiers et cliniciens de niveau postdoctoral; superviseur des projets des membres du corps professoral en début de carrière; directeur de thèse des étudiants des cycles supérieurs ou membre de comités) :

- Nombre de stagiaires sur lesquels la candidate ou le candidat a exercé une grande influence, et envergure de ces stagiaires; l'envergure peut être évaluée selon le rang universitaire des stagiaires, leur rôle de chef de file, leur incidence sur le domaine et les prix prestigieux reçus.
- Publications avec des stagiaires.
- Commentaires des stagiaires, le cas échéant.

Enseignement et mentorat cliniques (par exemple, enseignement dans une clinique ou un hôpital, y compris l'enseignement au chevet des patients et en salle d'opération; instructeur dans une clinique) :

- Élaboration de méthodes d'enseignement clinique novatrices adoptées et ayant une incidence à l'échelle internationale.

Rôle de directeur administratif de l'enseignement (par exemple, directeur du programme de résidence ou de la formation postdoctorale, directeur de cours ou de séminaires) :

- Rôle croissant et soutenu de chef de file à l'échelle internationale lié à l'éducation au sein d'une société professionnelle.
- Reproduction des cours élaborés par la candidate ou le candidat à l'échelle internationale.
- Adoption à l'échelle internationale des programmes novateurs élaborés par la candidate ou le candidat qui ont permis d'attirer les meilleurs candidats ou d'accroître la diversité.

Mission professorale :

- Publication en tant qu'auteur ou rédacteur en chef d'un manuel de référence d'envergure sur l'éducation.
- Publication en tant qu'auteur principal de travaux de recherche à forte incidence portant sur des méthodes, évaluations ou politiques pédagogiques qui influent sur le domaine à l'échelle internationale.
- Élaboration de méthodes et documents pédagogiques novateurs sous forme imprimée ou sous d'autres formes qui sont largement adoptés et qui exercent une influence sur l'éducation à l'échelle internationale.

Reconnaissance :

- Chaire de professeur invité et invitations à prononcer des allocutions au sujet de l'éducation à l'échelle internationale.
- Fonction d'expert-conseil à l'échelle internationale sur des enjeux liés à l'élaboration de programmes ou de méthodes, politiques ou évaluations pédagogiques.
- Participation à des comités internationaux chargés d'évaluer des programmes de formation ou d'éducation ou d'examiner des demandes de subvention ayant trait à l'éducation.
- Prix internationaux liés à l'éducation ou à la mission professorale relative à l'enseignement.

3. Paramètres relatifs à la recherche

EXEMPLES DE PARAMÈTRES

Recherche

Aperçu

Activités :

Pour obtenir une promotion fondée sur la recherche au rang de professeur agrégé ou de professeur titulaire, les membres du corps professoral doivent avoir réalisé de façon soutenue et doivent mener actuellement des recherches et des activités de recherche, y compris des recherches en laboratoire ainsi que des recherches axées sur la population ou des patients. L'excellence dans le domaine de la recherche peut être illustrée par les éléments suivants :

- Publication régulière des résultats de recherche, surtout dans des revues à comité de lecture.
- Évaluations par des collaborateurs, des pairs ou des évaluateurs externes qui indiquent un rendement satisfaisant soutenu par rapport à celui d'autres professeurs à ce stade de leur carrière.

Mission professorale :

La promotion dans les rangs du corps professoral repose obligatoirement sur la mission professorale. La mission professorale comprend les éléments suivants :

- Découverte et avancement des connaissances;
- Intégration des connaissances;
- Application des connaissances;
- Transformation et communication des connaissances.

Toutes les activités savantes sont évaluées à la lumière des critères suivants : objectifs clairs, préparation adéquate, méthodes adéquates, résultats significatifs, présentation efficace et critique réflexive.

La collaboration représente un élément positif dans l'évaluation de la mission professorale. Lorsque la plupart des travaux du membre sont de nature collaborative, sa contribution doit être importante et clairement documentée.

Les membres du corps professoral souhaitant obtenir une promotion sont invités à rencontrer leur directeur de département ou de division pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de la mission professorale.

Reconnaissance :

La reconnaissance est décelée et reconnue par des pairs et des organismes professionnels au moyen de prix, d'affectations et de toute autre chose révélant que le membre du corps professoral est considéré comme une ou un spécialiste dans son domaine d'intérêt. La reconnaissance et l'examen par les pairs occupent une place fondamentale dans le processus de promotion universitaire.

Le financement des activités savantes et les publications examinées par un comité de lecture sont depuis toujours des preuves importantes de reconnaissance par les pairs. Ils ne constituent cependant qu'un des critères qui illustrent et confirment cette composante des réalisations du corps professoral. L'incidence de l'ensemble des contributions savantes du membre aux paliers national et international est plus importante que le nombre précis de publications soumises à un comité de lecture. Les réalisations varieront selon le rang professoral. Voici des exemples de paramètres :

- Invitations à présenter des exposés sur la recherche.
- Participation à des comités de rédaction en qualité d'évaluateur occasionnel, de membre ou d'expert-conseil pour des revues scientifiques.
- Participation à des comités chargés de questions de recherche, à un comité de contrôle des données ou à un comité d'examen des demandes de subvention.

- Rôle de chef de file au sein de sociétés professionnelles, y compris la planification de séances scientifiques pour les réunions.
- Prix reçus pour ses recherches ou innovations.

EXEMPLES DE PARAMÈTRES

Recherche

Pour une promotion au rang de professeur agrégé

Activités :

Mène des recherches originales qui font progresser de façon considérable les sciences biomédicales; il peut s'agir de l'une ou l'autre des recherches suivantes :

- Recherche fondamentale.
- Recherche clinique ou recherche translationnelle en laboratoire ou en clinique, ce qui peut comprendre l'étude de mécanismes pathologiques, de techniques de diagnostic ou d'autres enquêtes sur les maladies qui apportent des connaissances pouvant améliorer considérablement la prévention, le diagnostic ou la gestion des maladies; rôle défini dans l'établissement d'une équipe ou d'un centre multidisciplinaire qui conceptualise des techniques d'enquête novatrices.
- Recherche quantitative dans des domaines comme l'épidémiologie, les résultats des soins de santé, les services de santé et la biostatistique, et des recherches en sciences sociales, éthique, bio-informatique et économie de la santé, entre autres; les candidats devraient jouer un rôle de chef de file indépendant dans la conception et la réalisation d'études ainsi que dans l'analyse des données tirées des études; dans le cas des études multicentriques, ils doivent apporter une contribution intellectuelle originale aux éléments essentiels liés à la conception des études, à l'élaboration et à la mise en œuvre des protocoles, à la réalisation des études ou à l'analyse des données.
- Élaboration de nouvelles méthodes ou technologies ou utilisation novatrice de méthodes ou technologies existantes.
- Les candidats font souvent fonction de chercheur principal dans le cadre de recherches sur des secteurs industriels fédéraux entrepris à l'initiative de chercheurs, ou de subventions de fondations; ils peuvent en outre occuper le poste de chercheur principal local d'une étude multicentrique; ils peuvent également être principalement financés en tant que co-chercheurs s'ils apportent des compétences cruciales à plusieurs études.

Mission professorale :

Publication :

- de recherches originales de qualité supérieure faisant progresser considérablement le domaine (y compris les travaux issus de recherches financées) en tant qu'auteur principal.
- de recherches originales fondées sur des études multidisciplinaires dans le cadre desquelles les candidats faisaient fonction d'auteur principal; les candidats peuvent jouer un autre rôle en qualité d'auteur ou être membres d'un groupe d'auteurs non désigné auquel ils ont apporté une contribution intellectuelle importante et documentée; ils doivent avoir assumé la responsabilité de certains manuscrits comme suite à l'étude.

- d'ouvrages originaux décrivant de nouvelles méthodes ou technologies ou une utilisation novatrice des méthodes ou technologies existantes en tant qu'auteur principal; les articles des candidats peuvent être parus dans des revues associées à la discipline principale ou au champ d'études dans lequel les connaissances spécialisées sont mises en œuvre.

Reconnaissance :

- Invitations à présenter des exposés à l'échelle nationale sur la recherche.
- Financement fondé sur l'évaluation par des pairs obtenu à titre de chercheur principal pour mener des travaux de recherche.
- Participation à des comités de rédaction de revues scientifiques ou en tant qu'expert-conseil auprès de ces revues.
- Rôle de chef de file au sein de comités de recherche de l'établissement d'enseignement.
- Participation à des comités nationaux de recherche; rôle important dans la planification des séances des sociétés scientifiques à l'échelle nationale.
- Rôle de chef de file dans l'un des noyaux de recherche de l'établissement d'enseignement.
- Prix nationaux reçus pour ses recherches ou innovations.

EXEMPLES DE PARAMÈTRES

Recherche

Pour une promotion du rang de professeur agrégé au rang de professeur titulaire

En plus de son service exemplaire en tant que professeur agrégé :

Activités :

Avoir à son actif de nombreuses recherches exceptionnelles ayant eu une incidence considérable sur le domaine ou ayant changé la pratique clinique; il peut s'agir de l'une ou l'autre des recherches suivantes :

- Recherche fondamentale.
- Recherche clinique ou recherche translationnelle en laboratoire ou en clinique, ce qui peut comprendre l'étude de mécanismes pathologiques, de techniques de diagnostic ou d'autres recherches qui jettent une lumière fondamentale nouvelle sur la prévention, le diagnostic ou la gestion des maladies; les candidats peuvent diriger une équipe ou un centre multidisciplinaire ayant créé de nouvelles méthodes de recherche ayant apporté des contributions essentielles au domaine.
- Recherche quantitative dans des domaines comme l'épidémiologie, les résultats des soins de santé, les services de santé et la biostatistique, et des recherches en sciences sociales, éthique, bio-informatique et économie de la santé, entre autres; bilan remarquable comme chef de file dans la conception, la réalisation et l'analyse d'études; dans le cas des études multicentriques, être le chercheur principal ou l'un des dirigeants parmi un nombre limité de dirigeants de ce genre d'études au pays.
- Élaboration de nouvelles méthodes ou technologies ou utilisation novatrice de méthodes ou technologies existantes qui ont été adoptées par d'autres chercheurs du domaine.

Mission professorale :

- Auteur principal d'études de recherches exceptionnelles, originales et novatrices ayant eu une incidence considérable sur le domaine (y compris les travaux issus de recherches financées).
- Publication constante d'articles portant sur des recherches multidisciplinaires ayant eu des répercussions importantes sur le domaine ou ayant changé la pratique clinique; les candidats peuvent en être l'auteur principal; avoir joué un autre rôle en qualité d'auteur ou être membres d'un groupe d'auteurs non désigné, mais devraient avoir rédigé, en tant qu'auteur principal, un grand nombre de manuscrits comme suite à l'étude.
- Publication en tant qu'auteur principal d'ouvrages originaux décrivant de nouvelles méthodes ou technologies faisant progresser le domaine; les articles des candidats peuvent être parus dans des revues associées à la discipline principale (par exemple, la statistique) ou au champ d'études dans lequel les connaissances spécialisées sont mises en œuvre (comme la cardiologie).

Reconnaissance :

- Invitations à présenter des exposés à l'échelle internationale sur la recherche.
- Financement fondé sur l'évaluation par des pairs obtenu de façon constante à titre de chercheur principal.
- Participation en tant que membre ou dirigeant de comités de recherche internationaux.
- Rôle de chef de file dans la planification des séances des sociétés scientifiques à l'échelle internationale.
- Prix internationaux prestigieux pour souligner ses recherches ou innovations.
- Chercheur principal ou l'un des chefs de file parmi un nombre limité de maîtres du domaine à l'échelle internationale ou rôle de chef de file au sein de comités et de groupes de rédaction chargés d'études multicentriques internationales.
- Adoption des nouvelles méthodes ou technologies par d'autres chercheurs du domaine.

Section 3 : Dossier d'enseignement

Contribution à la mission d'enseignement de l'Université

Étant donné l'importance de la mission pédagogique de la Faculté de médecine, les membres du corps professoral doivent avoir apporté une contribution importante à la réalisation de la mission pédagogique de la Faculté et de l'Université pour obtenir une promotion au rang de professeur agrégé ou de professeur titulaire. Tous les membres du corps professoral doivent participer à des activités d'enseignement, peu importe leur domaine d'intérêt.

À la Faculté de médecine, l'enseignement et l'éducation peuvent comprendre les activités suivantes :

- Enseignement officiel
- Élaboration de cours et de programmes d'études
- Utilisation des technologies de l'information pour l'enseignement local et à distance
- Leadership et administration scolaires
- Perfectionnement professionnel
- Mission professorale liée à l'éducation
- Recherche en éducation
- Assurance de la qualité et évaluation des processus et résultats pédagogiques
- Évaluation des apprenants

L'efficacité de l'enseignement est mise en évidence par la mesure dans laquelle les membres du corps professoral peuvent stimuler et mettre à contribution les capacités intellectuelles des apprenants, communiquer efficacement la matière et garder la maîtrise de leurs domaines. De plus, les membres du corps professoral doivent être accessibles aux apprenants et en mesure d'influencer leur développement intellectuel et leur épanouissement en tant qu'érudits.

Les contributions des membres du corps professoral aux activités d'enseignement et d'éducation de l'Université d'Ottawa et de ses établissements affiliés sont évaluées au moyen d'un dossier d'enseignement. Si le dossier est une composante obligatoire du processus de promotion, il ne suffit pas à lui seul à obtenir une promotion.

Les lignes directrices sur la façon de préparer un dossier d'enseignement sont présentées à la page [33](#).

Lignes directrices sur la préparation d'un dossier d'enseignement

La préparation du dossier d'enseignement exige beaucoup d'attention. Le dossier devrait comprendre les composantes suivantes :

Composantes d'un dossier d'enseignement

A. Sommaire : Un sommaire pourrait être utile s'il s'agit d'un long dossier. Le sommaire doit fournir un aperçu des aspects particulièrement importants du dossier et brosser aux lecteurs un tableau général des contributions du membre du corps professoral à l'éducation.

B. Réflexions sur sa façon de voir l'enseignement et l'éducation : Une description de la façon dont le membre du corps professoral a acquis ses compétences comme enseignant ou instructeur, de sa façon de voir l'enseignement et l'éducation et de son principal domaine d'intérêt relativement à l'enseignement en médecine.

C. Responsabilités liées à l'enseignement : Un aperçu des activités d'enseignement du membre du corps professoral selon le niveau de l'apprenant : premier cycle, cycles supérieurs (maîtrise et doctorat) et niveau postdoctoral (y compris les résidents, les boursiers et les chercheurs-boursiers de niveau postdoctoral), le perfectionnement professionnel continu (PPC) et l'échelon des destinataires (par exemple, local, provincial, national ou international).

D. Administration et leadership scolaires : Une brève description du rôle de chef de file joué par le membre du corps professoral relativement aux études en médecine.

E. Mission professorale liée à l'éducation : Une description des innovations en enseignement et dans l'élaboration de programmes d'études ainsi que du rôle joué par le membre du corps professoral sur le plan de l'élaboration, de la mise en œuvre, de l'évaluation et de la diffusion. Il peut s'agir de l'élaboration de programmes d'études, de stratégies d'enseignement, d'outils d'apprentissage et de méthodes d'évaluation novateurs. La liste des subventions, des publications et des présentations de recherche ainsi que des activités d'évaluation par les pairs (par exemple, participation à l'examen et à la rédaction de rapports ou de demandes de subvention) doit être incluse dans cette section.

F. Perfectionnement professionnel : Liste des cours de formation supérieure ou d'acquisition de compétences suivis par le membre du corps professoral pour renforcer ses habiletés en tant qu'enseignant ou instructeur.

G. Preuve de la qualité et de l'ampleur de l'enseignement : Un résumé des résultats des évaluations fournies par différents niveaux d'apprenants, y compris une liste des prix d'excellence en enseignement reçus et des mises en candidature à de tels prix. Des échantillons d'évaluations de l'enseignement doivent accompagner le dossier d'enseignement.

Un gabarit a été créé pour aider les membres du corps professoral à préparer leur propre dossier d'enseignement et peut être obtenu auprès du [Bureau des affaires professionnelles](#).

Section 4 : Activités et contributions justificatives

Bon nombre de membres du corps professoral apporteront des contributions importantes ne relevant pas de leur domaine d'intérêt. Ces activités et contributions devraient être décrites dans la trousse de demande de promotion pour appuyer leurs réalisations dans leur domaine d'intérêt afin que toutes leurs réussites soient prises en compte au moment d'évaluer leur candidature pour une promotion. Si les activités et contributions justificatives peuvent réduire le nombre attendu de contributions dans le domaine d'intérêt, elles ne minimisent pas l'exigence relative à la qualité exceptionnelle du rendement universitaire dans le domaine d'intérêt.

Dans de rares cas, les réalisations d'un membre du corps professoral dans une activité justificative d'envergure seront si exceptionnelles qu'elles suffiront à justifier une promotion. Dans ces circonstances uniques, les exigences relatives à la reconnaissance et à la mission professorale définies au sens large sont mises en application comme c'est le cas pour le domaine d'intérêt. Il faut discuter de ces exceptions au préalable avec le Bureau des affaires professionnelles.

Service rendu à l'Université

Le service rendu à l'Université, c'est-à-dire les tâches administratives ou la participation à des comités au sein de l'Université d'Ottawa et de ses hôpitaux affiliés, constitue un aspect important et souvent chronophage de la carrière universitaire de nombreux membres du corps professoral. Ce service est obligatoire. Le service rendu est considéré comme une activité facultaire utile et son incidence est prise en compte au moment d'accorder une promotion à l'appui des réalisations du membre dans son domaine d'intérêt principal. Cependant, le service en soi ne peut pas constituer le principal critère pour une promotion.

Les réalisations et services administratifs, en particulier la mission professorale liée à l'administration, doivent être consignés clairement dans la trousse de demande de promotion sous le domaine d'intérêt principal du membre ou en tant qu'activité ou contribution justificative. En raison de la panoplie d'activités liées au service, divers paramètres peuvent être utilisés pour indiquer l'incidence du service. En voici quelques exemples :

- Établissement de nouveaux programmes au sein de la Faculté ou de l'Université.
- Élaboration ou révision de politiques et de procédures suivies au sein du département, de la Faculté ou de l'Université.
- Contributions considérables à l'élaboration de politiques ou de procédures au sein d'une discipline, d'une profession ou d'une organisation pertinente.
- Initiatives novatrices en tant que directrice ou directeur d'un département.
- Invitations à jouer un rôle de chef de file au sein de la Faculté ou de l'Université.
- Représentation et participation active au sein de conseils d'administration et d'autres comités organisationnels.

- Contributions importantes en tant que chef de file au sein d'une discipline ou d'organisations professionnelles.
- Invitations à présenter des exposés liés à l'administration.
- Révision ou rédaction d'articles sur des questions d'administration publiés dans une revue spécialisée.
- Subventions administratives et articles sur des questions administratives.

Section 5 : Évaluation des demandes de promotion à l'Université d'Ottawa

Le CPEC formule les recommandations au sujet des promotions des membres du corps professoral au sein de la Faculté. Tous les membres du corps professoral doivent d'abord obtenir une recommandation favorable du CPED avant que le CPEC n'examine leur candidature.

Un aperçu des procédures et de l'échéancier associés au processus de promotion de la Faculté de médecine figure à la page 36.

Rôle du CPED

Le CPED se charge de mettre en œuvre le processus de promotion de façon juste et uniforme à l'échelle des départements et d'accroître ainsi au maximum les possibilités pour les membres du corps professoral d'obtenir une promotion. Voici le mandat du CPED :

- Examiner et évaluer les dossiers des membres du corps professoral puis formuler des recommandations en vue de leur promotion dans la hiérarchie professorale.
- Faire fonction d'organe interne d'examen par les pairs qui contribuera à la préparation de demandes de promotion de qualité avant qu'elles soient présentées.
- Aplanir les difficultés des membres du corps professoral et les encadrer pendant le processus de promotion.
- Examiner et évaluer les dossiers des membres du corps professoral puis formuler des recommandations au sujet de toute autre question se rapportant à des fonctions universitaires à la demande du directeur du département clinique.

Au moment de présenter des recommandations au directeur de département, le CPED formulera également des recommandations au sujet de la promotion des membres du corps professoral au CPEC. Le CPEC n'examinera pas la candidature des membres du corps professoral en vue d'une promotion s'ils n'ont pas fait l'objet d'une recommandation favorable du CPED. Pour obtenir de plus amples renseignements sur le rôle et les responsabilités du CPED, veuillez communiquer avec le cabinet du doyen pour obtenir un exemplaire du mandat du Comité.

Rôle du CPEC

Il incombe au CPEC d'évaluer les questions liées aux promotions, aux congés de formation, aux nominations conjointes, aux renouvellements des nominations, aux demandes de statut de professeur émérite, ou à d'autres questions soumises par le doyen.

Le CPEC fera des recommandations et donnera des conseils conformément à l'objectif consistant à faire respecter, au sein de la Faculté, des normes adéquates pour la mission professorale liée aux activités cliniques, d'enseignement, de recherche et d'administration.

Les recommandations du CPEC au sujet des demandes de promotion sont envoyées au Comité mixte du Sénat et du Bureau des gouverneurs pour approbation finale.

Procédures et échéancier

Mois	Responsabilité du département	Responsabilités des candidats
De septembre à décembre	Au plus tard le 1 ^{er} octobre de l'année précédant la date limite de présentation des demandes, le bureau du directeur du département clinique envoie un premier avis à tous les membres du corps professoral afin de les inviter à présenter une demande de promotion pour l'année suivante. Cet avis est envoyé à nouveau à la mi-novembre.	Les membres du corps professoral doivent faire parvenir une lettre d'intention accompagnée d'un curriculum vitæ à jour au CEPD et au directeur de département au plus tard le 31 décembre.
Janvier et février	Le CPED examinera les demandes et formulera une recommandation initiale au sujet des membres du corps professoral pouvant passer à la prochaine étape et préparer une demande complète. Cette recommandation doit être communiquée aux membres du corps professoral au plus tard le 15 février. Dans le cas des membres du corps professoral pour lesquels le Comité a recommandé de reporter la demande, le CPED présentera au directeur du département des recommandations sur l'aide à leur apporter aux fins de la préparation de leur prochaine demande.	Les membres du corps professoral à qui l'on a recommandé d'aller de l'avant en vue d'une promotion doivent préparer une trousse de demande de promotion complète. Les membres peuvent retirer leur demande en tout temps pendant le processus.
Mai et juin	Le Comité doit examiner les demandes complètes avant le 15 juin. Après les avoir examinées, le CPED formulera une recommandation définitive sur la question de savoir si un membre devrait aller de l'avant pour une promotion. Le Comité avisera les membres du corps professoral de sa recommandation d'aller de l'avant en vue d'une promotion afin qu'ils puissent présenter leur trousse de demande définitive au CPEC. Si le comité recommande de reporter la demande du membre, il en informera le membre et présentera au directeur du département des recommandations sur l'aide à lui apporter aux fins de la préparation de sa prochaine demande.	Les membres du corps professoral doivent remettre au CPED leur trousse de demande de promotion complète au plus tard le 1 ^{er} mai En cas de recommandation non favorable, le membre du corps professoral peut interjeter appel auprès du doyen conformément aux dispositions du Règlement numéro quatre de la Faculté de médecine.
Juillet et août	Dans le cas des membres du corps professoral dont la promotion a été recommandée et à qui l'on a demandé de présenter leur trousse de	Le membre du corps professoral doit transmettre par voie électronique sa trousse de demande de promotion, qui

Mois	Responsabilité du département	Responsabilités des candidats
	demande de promotion définitive au CPEC, le directeur du département devra rédiger une lettre d'appui à l'intention du doyen qui confirme qu'un examen a été mené à terme par le CPED. Le membre du corps professoral doit recevoir une copie de la lettre du directeur.	comprendra une liste d'examineurs externes, au cabinet du doyen avant le 1 ^{er} août. La trousse du membre doit comprendre la lettre d'appui du directeur.
-	Les examens externes terminés anonymisés sont acheminés aux membres du corps professoral et au directeur de département aux fins de commentaires. À leur discrétion, les membres du corps professoral peuvent rencontrer le CPED afin de discuter des résultats des examens externes et d'obtenir de l'aide pour préparer leur réponse au CPEC.	Le membre du corps professoral et son directeur de département examineront les résultats des examens externes et en discuteront. Il incombe principalement au membre de rédiger une lettre de réponse à l'intention du CPEC, mais le directeur du département peut aussi préparer une réponse.

Annexe A : Liste de contrôle du processus de demande

Les membres du corps professoral souhaitant obtenir une promotion à la Faculté de médecine sont encouragés à se servir de la liste de contrôle ci-après pendant la préparation de leur trousse de demande de promotion pour s'assurer que toutes les étapes du processus seront terminées à temps. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des procédures et de l'échéancier associés à l'évaluation des trousse de demande de promotion à la Faculté de médecine, Université d'Ottawa, veuillez consulter la page 36.

Trousse de demande de promotion - Liste de contrôle du processus		
Échéancier	Étape du processus	État d'avancement
De septembre à décembre	1) Choix d'un domaine d'intérêt par le membre du corps professoral en consultation avec le directeur de département.	
	2) Présentation de la lettre d'intention et du curriculum vitae à jour du membre du corps professoral au CEPD et au directeur de département au plus tard le 31 décembre.	
De janvier à avril	3) Avis transmis aux membres du corps professoral au plus tard le 15 février au sujet de la recommandation initiale du CPED comme suite à l'examen préliminaire. Les membres à qui l'on a recommandé d'aller de l'avant sont invités à préparer une demande complète.	
	4) Préparation de la trousse de demande de promotion complète par le membre du corps professoral. <ul style="list-style-type: none"> a. ____ Respect des critères de promotion liés aux activités, à la mission professorale et à la reconnaissance pour le domaine d'intérêt démontré. b. ____ Liste des activités et contributions justificatives, s'il y a lieu, fournie. c. ____ Dossier d'enseignement prêt. 	
Mai et juin	5) Présentation de la trousse de demande de promotion complète du membre du corps professoral au CPED au plus tard le 1 ^{er} mai.	
	6) Envoi de la lettre de recommandation du CEPD au membre du corps professoral au plus tard le 15 juin.	
Juillet et août	7) Présentation par voie électronique de la trousse de demande de promotion complète du membre du corps professoral au cabinet du doyen au plus tard le 1 ^{er} août, trousse qui comprendra : <ul style="list-style-type: none"> a. ____ Liste d'examineurs externes proposés par le candidat ou la candidate. b. ____ Lettre d'appui du directeur de département confirmant qu'un examen a été mené à terme par le CPED. 	
	8) Examens externes terminés anonymisés acheminés au membre du corps professoral.	

À l'issue des examens externes	9) Rencontre entre le membre du corps professoral et le directeur de département pour examiner les résultats des examens externes.	
	10) Présentation de la lettre de réponse au CPEC par le membre du corps professoral.	

Annexe B : Liste de contrôle du contenu de la demande

Les membres du corps professoral souhaitant obtenir une promotion à la Faculté de médecine sont encouragés à se servir de la liste de contrôle ci-après pendant la préparation de leur trousse de demande de promotion pour s'assurer que toutes les exigences sont respectées.

Liste de contrôle du contenu de la trousse de demande de promotion	
Contenu obligatoire	Compris dans la trousse
1) Sommaire (au plus deux pages) précisant le domaine d'intérêt et indiquant les nominations conjointes. Les membres du corps professoral sont encouragés à présenter les points saillants de leur expérience dans le Sommaire puis de renvoyer le lecteur à différentes sections du curriculum vitæ ou du dossier pour obtenir de plus amples renseignements.	
2) Curriculum vitæ* à jour décrivant : <ul style="list-style-type: none">• la façon dont le membre du corps professoral satisfait aux critères de promotion liés à l'excellence, à la mission professorale et à la reconnaissance dans le domaine d'intérêt choisi;• les activités et contributions justificatives.	
3) Dossier d'enseignement, y compris des évaluations de l'enseignement.	
4) Dossier clinique (recommandé pour les membres du corps professoral dont le domaine d'intérêt est l'expertise clinique).	
5) Lettre d'appui du directeur de département confirmant qu'un examen a été mené à terme par le CPED.	
6) Liste d'examineurs externes possibles** recommandés par le membre du corps professoral. <ul style="list-style-type: none">• Dans le cas d'une promotion au rang de professeur agrégé, une liste d'au moins trois (3) évaluateurs externes doit être fournie. Les évaluateurs doivent détenir le titre de professeur agrégé ou un titre équivalent plus élevé.• S'il s'agit d'une promotion au rang de professeur titulaire, une liste d'au moins quatre (4) évaluateurs externes doit être fournie. Les évaluateurs doivent détenir le titre de professeur titulaire ou un titre équivalent.	

REMARQUE : Les membres du corps professoral ne sont pas autorisés à contacter les évaluateurs proposés pendant la période de promotion, et doivent s'abstenir de transmettre toute communication au sujet de leur dossier de promotion.

*Le modèle type de curriculum vitae de la Faculté de médecine fait actuellement l'objet d'une révision; une fois celle-ci terminée, un gabarit et des lignes directrices seront mis à la disposition du personnel.

**La liste des évaluateurs externes doit comprendre des renseignements personnels, y compris le rang, l'adresse complète, le numéro de téléphone et de télécopieur ainsi que le

courriel. Les évaluateurs de l'Université d'Ottawa ne seront pas pris en compte. Les évaluateurs ayant collaboré (au cours des cinq à dix dernières années) avec le membre du corps professoral ne seront pas retenus.